



CIUDADANÍA Y VALORES
FUNDACIÓN

Simposio internacional: Inmigración y Globalización

Los migrantes marroquíes en España

Mohamed Khachani.

*Presidente de la Asociación Marroquí de Estudios e investigaciones sobre las
Migraciones (Marruecos)*

21 de enero de 2011

Introduction

I- Evolution historique: les grandes étapes des mouvements migratoires entre le Maroc et l'Espagne

II- Les caractéristiques socio- démographiques de l'immigration marocaine en Espagne

III.- Répartition géographique de la communauté Marocaine en Espagne

IV- Politique migratoire et migration marocaine en Espagne

V- Les Marocains dans le marché de l'emploi

VI- La problématique de l'intégration : Des frontières externes aux frontières internes.

VII- L'impact socio-économique de la migration marocaine en Espagne

Conclusion

Introduction

Un des phénomènes les plus marquants de ces dernières années en matière de migration des marocains vers l'étranger est certainement la nouvelle orientation géographique des flux vers de nouveaux pôles d'attraction, en l'occurrence l'Espagne et dans une moindre mesure l'Italie.

L'Espagne qui, jusqu'à une date récente, était un pays d'émigration, ne constituait guère une destination privilégiée pour les Marocains mais plutôt un simple pays de transit, voire une étape devant conduire vers les pays d'accueil traditionnels. La décennie 90 marque un tournant dans l'histoire migratoire de ce pays qui, de pays d'émigration est devenu un pays d'immigration. A partir de 1991, le solde migratoire en Espagne est devenu constamment positif.

La relance économique de l'Espagne et son adhésion à l'Union Européenne ont suscité une demande accrue de main d'œuvre, d'où cet afflux important de migrants au cours des deux dernières décennies. Dans ces flux, les Marocains représentent l'une des communautés les plus importantes.

L'examen de la question de la migration marocaine en Espagne renvoie à une problématique multidimensionnelle: les dimensions historique et institutionnelle du phénomène migratoire, l'évaluation actuelle de l'effectif migratoire, la répartition géographique de la communauté marocaine résidente, les caractéristiques socio- démographiques et économiques, les problèmes d'intégration et enfin l'impact socio-économique sur le pays d'origine.

I- Evolution historique: les grandes étapes des mouvements migratoires entre le Maroc et l'Espagne¹

La mobilité humaine entre les deux rives du Déroit est un phénomène qui remonte loin dans l'histoire. Dans ce flux et reflux, se démarque un certain nombre de phases historiques :

- La conquête arabe (VIIIème- XVème siècle) a produit un mouvement migratoire en provenance de la rive sud de la Méditerranée qui a vu l'installation dans la péninsule Ibérique de certaines tribus nord africaines (surtout les Znatas et les Masmoudas).

- La Reconquête a provoqué un exode massif à destination du Maroc et des autres pays du Maghreb au fur et à mesure de l'avancement des armées catholiques. L'Inquisition a engendré entre 1609 et 1614 des vagues d'expulsion vers les côtes nord-africaines. Parmi les 300.000 morisques expulsés, le Maroc a accueilli entre 70.000 et 100.000 personnes originaires d'Andalousie et d'Extremadure².

- Ceux qui n'ont pas pu s'adapter à leur nouveau pays d'accueil ont été les acteurs de la première forme de migration clandestine à destination de l'Andalousie, dans des embarcations de fortune et à l'insu des soldats et des gardes côtes³.

- Entre le XVème et le XVIIIème siècle, la présence espagnole en territoire marocain se réduisait principalement à des soldats vivant dans les présides occupés ; cohabitait avec eux une population civile très restreinte composée des membres de leur famille et des exilés⁴.

- A partir du XIXème siècle, un mouvement migratoire s'est développé à destination de l'Afrique du Nord, en particulier vers l'Algérie (où le recensement effectué par les autorités

¹ Voir Khachani Mohamed : Les Marocains d'ailleurs : La question migratoire à l'épreuve du partenariat euro-marocain. Publications de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations. 2004

² Garcia Arenal, Mercedes, : « La Diaspora morisca » ». in Atlas de la inmigración magrebí en España. . Ed U.A.1996.

³ Hussrein Bouzineb : Respuestas de juriconsultos maghrebeis en torno a la inmigracion de musulmanes hispanicos. Hesperis Tamuda, Vol XXVI-XXVII , 1998-1989.Faculté des Lettres – Rabat.

⁴ Lourido Ramon, : « Espanoles en el Norte de Africa en la edad moderna ». Atlas de la inmigracion magrebi en España. Op.cit.

françaises indiquait la présence de 94.038 Espagnols en 1876). Dans une moindre mesure, ce mouvement a concerné également le Maroc où les statistiques des autorités espagnoles révélaient l'existence à Tétouan d'une communauté espagnole de 14.950 personnes en 1860.

Une émigration coloniale dans le sens Espagne –Maroc s'était produite sous le Protectorat. Une migration de travail mais aussi des colons qui se sont installés un peu partout dans l'ex zone du Protectorat espagnole. Dans les provinces sahariennes, la présence espagnole se réduisait presque exclusivement à des garnisons militaires.

On comptait à la veille de l'indépendance du Maroc plus de 85.000 ressortissants espagnols dans la zone nord. Les $\frac{3}{4}$ résidaient en milieu urbain et principalement à Tétouan, où se concentrait 37% de cette population et dans la zone internationale de Tanger, où les Espagnols constituaient la communauté la plus importante des 42.000 européens recensés en 1952⁵. La zone sud avait servi également de refuge pour de nombreux exilés politiques fuyant le régime franquiste. Ces migrants utilisaient parfois les mêmes moyens qu'aujourd'hui, comme en témoigne l'information rapportée par le journal AL ALAM (24 juin 1951) sur le naufrage d'une patera transportant des migrants clandestins espagnols au large de la ville de Salé.

Jusqu'à l'indépendance du pays, le Maroc est resté davantage un pays d'immigration, le protectorat a stimulé un mouvement migratoire en provenance des métropoles française et espagnole : 529.000 étrangers sont recensés en 1952 dans la zone sud (soit plus de 5% de la population marocaine).

L'indépendance a provoqué un reflux, un retour progressif de cette population immigrée vers l'Espagne. La colonie espagnole s'est réduite à 44.554 vers la moitié des années 60, elle a baissé à 27.829 en mars 1970. L'opération de la Marocanisation en mars 1973 a provoqué un flux de départ des étrangers résidents au Maroc. La colonie espagnole, affectée par ce départ, a vu son effectif baisser à 15.000 personnes vers la fin de 1974, à 10.000 en 1980 pour se réduire à 8.460 en 1986. Cette communauté n'a pas été alimentée par un nouvel apport, le vieillissement de cette population a acculé à l'inactivité 68,9% de cette colonie en 1986. Néanmoins, la colonie espagnole demeure la deuxième par ordre d'importance après les Français. L'apport récent de la colonie espagnole a été le résultat de la vague d'investissements réalisés au Maroc durant les deux dernières décennies. Actuellement, on recense plus de 800 entreprises espagnoles au Maroc et on compte 3228 Espagnols résidant au Maroc.

Les années 60 ont constitué une période d'intensification de l'émigration espagnole à destination de certains pays européens. Au Maroc, c'est une période charnière dans l'histoire de la migration marocaine, elle marque les premiers flux importants d'émigration à destination de l'Europe. L'Espagne, pays relativement pauvre n'attirait pas encore les émigrés marocains.

L'arrêt de l'émigration en 1974 vers les pays traditionnels d'accueil va engendrer la constitution de poches d'immigration illégale dans les provinces espagnoles limitrophes de la France, à savoir la Catalogne et les Pays Basques. Une bonne partie de ces immigrés a fini par s'installer dans la Catalogne comme en témoigne les données du Consulat du Maroc. Cette province sera le principal pôle d'attraction de l'émigration marocaine durant cette période, elle accueillera entre 1976 et 1980 plus de 5500 immigrés.

A partir de la moitié des années 80, l'émigration féminine a connu un développement important notamment à destination de l'Espagne et de l'Italie.

-Depuis 1990, les flux d'émigration vers les pays d'accueil traditionnels ont fortement régressé. Et c'est à partir de cette période, comme on l'a signalé auparavant, que l'Espagne commence à devenir une destination privilégiée des migrants marocains.

⁵ Escallier Robert : « Colonización y poblamiento europeo en Marruecos ». Atlas de la inmigración magrebi en España. Op.cit.

L'effet d'appel qui attire vers l'Espagne une immigration sans pareille en Europe s'explique par divers facteurs:

-Dix ans de miracle économique espagnol, ponctué en 2005 par une croissance de 3,5% (près de 3 fois la moyenne des pays de la zone euro), un excédent budgétaire de plus d'un pour cent du PIB (contre au moins 3% de déficit pour la France, l'Allemagne et l'Italie) et un taux de chômage ramené à 8,7% (moins qu'en France et qu'en Allemagne), alors qu'il était de 23,9% en 1994.

-Récurrence des régularisations dites "extraordinaires" de clandestins. On en compte six depuis 1985. Aussi, les clandestins ne cessent-ils d'affluer dans l'attente d'une prochaine régularisation.

-La proximité géographique: à 14 km seulement du Maroc et de l'Afrique, l'Espagne est en Europe la frontière sud de la richesse, la plus proche des pays en développement.

- L'accès à des avantages sociaux : couverture médicale de base et accès à l'école publique garantis par les municipalités espagnoles aux familles de clandestins.

Les Marocains en situation régulière qui ne représentaient, d'après les statistiques officielles, que 5817 personnes en 1985, ont vu leur nombre augmenter rapidement pour atteindre, selon l'Institut National Espagnol de la Statistique, 74 886 en 1995, 199 782 en 2000 , 511 294 en 2005 et 758.900 en 2009. L'effectif des Marocains a ainsi augmenté plus de 130 fois en l'espace de 24 ans, il a décuplé durant les 15 dernières années.

Les Marocains ne sont devancés que par les Roumains (793.205) sur une population étrangère atteignant en juin 2010 près de 4.744.000 migrants.

Cette importance de la communauté marocaine peut être appréciée à partir des données suivantes:

Tableau N°1 : Importance relative de la population marocaine

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Part des migrants marocains dans la population espagnole	0,5	0,6	0,7	0,9	1,0	1,2	1,3	1,3	1,7
Part des migrants marocains dans la population étrangère	22,3	17,0	15,5	14,2	13,9	13,7	13,6	12,9	16,1
Part des étrangers dans la population espagnole	2,2	3,3	4,7	6,2	7,0	8,5	9,3	9,9	10,5

Source: INE

Par ailleurs, le Maroc constitue un espace de transit pour l'émigration en provenance de l'Afrique noire ; celle-ci demeure toutefois quantitativement peu significative. Elle est néanmoins très médiatisée à cause des drames qui l'accompagnent. (Noyades au large de l'archipel des Canaries et dans le Déroit de Gibraltar⁶; victimes mortelles des assauts contre les deux villes de Ceuta et Melilla encore sous occupation espagnole). Ces flux ont tendance à diminuer. La baisse des interceptions s'explique par l'intensification du contrôle aux frontières marocaines du nord et par le démantèlement par les autorités marocaines des filières de trafic d'êtres humains : 381 en 2006, plus de 417 en 2007, ...

Cette tendance se confirme de l'autre côté du Déroit. Selon le ministre de l'Intérieur espagnol M. Rubalcaba : 7.285 immigrés clandestins, qui tentaient d'entrer sur le territoire espagnol à bord d'embarcations de fortune, ont été interceptés par les forces de sécurité espagnoles durant l'année 2009, soit une baisse de 45,7% par rapport à 2008. Cette baisse d'arrivées de clandestins sur les

⁶ En Espagne, 216 décès documentés en 2008 dans le Déroit de Gibraltar et 136 au large des îles Canaries. EUROPE Press :7 janvier 2010.

côtes espagnoles a été plus forte aux îles Canaries où le nombre de clandestins interceptés à bord d'embarcations de fortune est passé de 9.181 en 2008 à 2.246 en 2009, soit une baisse de 75,5%⁷. Mais il convient de rappeler que le Détroit n'est emprunté que par moins de 5% des migrants clandestins et que le reste passe par les ports et les aéroports.

II- Les caractéristiques socio- démographiques de l'immigration marocaine en Espagne

Ces caractéristiques permettent de définir le profil des migrants marocains en Espagne, il s'agit des structures par âge, sexe et état matrimonial, informations qui seront complétées par la répartition régionale.

L'examen de la répartition par sexe de l'effectif des migrants marocains révèle une féminisation progressive. Celle-ci avait commencé timidement lors de la première régularisation de 1986, en grande partie en liaison avec le regroupement familial. Ce regroupement est le fait des pionniers de l'immigration marocaine en Espagne qui ont profité de cette occasion pour régulariser leur situation et faire venir leurs familles. Les femmes de cette première vague étaient relativement âgées, femmes au foyer, profil qui contraste avec celui des régularisations ultérieures impliquant des femmes plus jeunes et indépendantes⁸.

De façon globale, les données sur les proportions de la population féminine étrangère permettent d'affirmer que la communauté marocaine installée en Espagne est en majorité masculine ; en 2005, les femmes marocaines (170 498) représentaient 33,3% de l'ensemble de l'effectif des Marocains en Espagne, soit un indice de masculinité de l'ordre de 200%.

Le travail saisonnier demeure l'une des formes récentes d'émigration des femmes marocaines. A cet égard, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) pilote, en collaboration avec le partenaire espagnol « Aeneas de Cartaya », une opération de placement d'ouvrières agricoles dans la province de Huelva en Espagne pour des contrats à durée déterminée (CDD) de trois mois en moyenne.

La structure par âge révèle la jeunesse de l'effectif migratoire marocain. Ainsi, en 2007, environ 89,1% des Marocains avaient moins de 45 ans, proportion supérieure à celle observée chez la population étrangère correspondante (78,8%). Les Marocains représentent 14,5% des étrangers de moins de 45 ans et 3% seulement de ceux âgés de 65 ans⁹.

Selon l'Etat matrimonial, on observe que la communauté marocaine est en majorité célibataire (59% et 39% de mariés), statut légèrement plus développé chez les femmes (respectivement 62% célibataires pour 26% mariées) avec un contingent de divorcées (7%) et de veuves(5%). Ces données révèlent que le profil typique des femmes immigrées marocaines en Espagne est celui d'une femme qui n'a pas encore constitué sa famille ou qui a rompu le lien conjugal et choisit d'émigrer pour refaire sa vie. Dans l'ensemble, 3 femmes sur 4 n'ont pas émigré à « la remorque d'un mari ».

III.- Répartition géographique de la communauté Marocaine

Parallèlement à la croissance soutenue de la communauté marocaine en Espagne, sa répartition régionale s'est diversifiée, même si quatre régions restent les pôles les plus attractifs pour cette communauté: la Catalogne, où résident plus du tiers des Marocains résidant en Espagne constitue de toute évidence l'espace prédominant, suivie par Madrid qui occupe la seconde position (13.9%) et de

⁷ Agence Maghreb Agence Presse , 2010

⁸ Izquierdo Escribano Antonio: « Semejanzas y diferencias en el perfil demografico. In Atlas de la inmigracion.

⁹ Dirección General de la Policía. Copyright INE 2005

l'Andalousie(13.5%) . La région de Murcie se situe immédiatement derrière (9,3%) suivie par la région de valence(7%).

Le poids de l'Andalousie s'est beaucoup renforcé, du fait de sa position comme porte d'entrée en Espagne où débarque la majorité des immigrés clandestins, mais aussi en raison du type d'insertion de la force de travail marocaine sur le marché de l'emploi espagnol, de l'importance de l'économie souterraine dans la région et de l'explosion depuis les années 80 de l'activité touristique. Dans les régions de la Catalogne, Madrid et Murcie. Il s'agit des régions qui présentent la plus forte croissance du marché de l'emploi étranger. Il existe un rapport très étroit entre l'activité régionale du bâtiment, de l'agriculture, des services et l'importance de la présence des Marocains.

Qu'elle soit légale ou illégale, la migration marocaine en Espagne est désormais une donnée structurelle tant au niveau économique qu'au plan socioculturel, dans la mesure où elle touche différentes régions du pays, villes et campagnes, à des degrés plus ou moins intenses.

La répartition par région d'origine révèle une diversification progressive. Traditionnellement, le Nord du Maroc ou ce qui correspond à l'ex-zone du protectorat espagnol constituait le principal foyer d'émigration marocaine à destination de l'Espagne. Il s'agit de la région de Jebala couvrant les provinces de Tétouan, Tanger, Chaouen, Larache et le Rif avec ses deux provinces : Nador et Alhouceima. Mais à partir des années 1980, apparaissent de nouveaux foyers : Les deux centres urbains de Casablanca et de Rabat-Salé et la région de la Chaouia Ouardigha (provinces de Settat, de Khouribga) et la région de Béni Mellal. Mais de plus en plus d'autres régions, telle Oujda, sont impliquées dans ce flux migratoire à destination de l'Espagne, alors que les provinces du Nord, traditionnellement émettrices de flux migratoires, ont vu leur importance diminuer.

IV- Politique migratoire et migration marocaine en Espagne¹⁰

L'importance prise par le fait migratoire et la nécessité de le contrôler ont acculé le gouvernement espagnol à échafauder les bases d'une politique migratoire. C'est dans cet objectif qu'a été promulguée la loi relative aux droits et aux libertés des étrangers et son décret d'application, respectivement en juillet 1985 et en mai 1986.

A partir de 1991, la politique migratoire a adopté de nouvelles dispositions, celles qui vont intéresser le plus les flux en provenance du Maroc sont :

- la mise en place d'une procédure de régularisation des étrangers qui a permis de régulariser les migrants en situation irrégulière.
- La mise en place d'une politique de quotas à partir de 1992, dont l'objectif est de réguler les flux des travailleurs étrangers extra-communautaires¹¹.

Il faut rappeler que dans la foulée des différentes dispositions prises par l'Espagne et afin de contrôler en amont les flux en provenance du Maroc, un régime de visa a été institué en 1993 pour les ressortissants marocains.

La politique des quotas et les différentes opérations de régularisation ont engendré des flux relativement importants de Marocains à destination de l'Espagne.

Tableau 2: Régularisations des Marocains entre 1991-2005

¹⁰ Khachani, M, Mghari, M : L'immigration marocaine en Espagne. CARIM. 2006

¹¹ Collectif IOE : « L'Espagne : un nouveau pays d'immigration ». Migration et société . Vol 11, n°64-65, juillet-octobre 1999.

Opération de Régularisation	Demandes	Concessions	Marocains	% des Marocains
Régularisation 1991	128.127	110.067	49.089	44.6
Régularisation familiale 1992	6.777	5.881	1.623	27.7
Contingent 1993	6.000	5.220	663	12.7
Contingent 1994	36.725	22.511	7.878	35.0
Contingent 1995	37.206	19.953	8.387	42.1
Régularisation 1996	24.637	19.634	6.479	33.0
Contingent 1997	67.174	24.585	9.281	37.6
Contingent 1998	62.697	28.095	11.131	39.6
Contingent 1999	97.707	39.879	13.212	33,1
Régularisation 2000	183.944	93.668	26.436	28,2
Régularisation 2005	691.000*	572 000*	64.477*	11,3

Source : Ministerio de Trabajo Asuntos Sociales. Anuario de Migraciones 2001. (*) :INE, 2005.

Les Marocains constituent la première communauté à bénéficier de ces mesures. Cela dénote l'existence d'un effectif chaque fois plus important d'immigrés marocains clandestins sur le territoire espagnol. Cet effectif est entretenu par une forte propension à émigrer à destination de l'Espagne, devenue désormais une destination privilégiée des migrants marocains.

Par ailleurs et afin de pallier les insuffisances de la loi d'extranéité de 1985 et garantir aux étrangers résidant légalement en Espagne les mêmes droits que les Espagnols, un projet de loi organique plus ouvert et plus généreux a été adopté le 22 décembre 1999 (la loi 4/2000). La loi organique afférente à ce projet est entrée en vigueur le 8 février 2000.

Cette loi consacrait notamment la régularisation automatique de tout étranger en situation irrégulière au bout de deux ans et la garantie d'accès aux soins médicaux et à l'éducation de base à tous les étrangers qu'ils soient en situation régulière ou illégale. Le gouvernement espagnol jugeait cette loi trop permissive et susceptible de produire « un effet d'appel » et de stimuler l'arrivée de nouveaux clandestins en Espagne. Il considérait également qu'elle heurtait les engagements pris par l'Espagne signataire de la Déclaration de Tampéré du 17 octobre 1999 qui, par ailleurs, « n'avait aucun caractère contraignant »¹².

Ainsi, le gouvernement a pu faire passer la réforme de la loi 4/2000 par la loi 8/2000 entrée en vigueur le 23 janvier 2001. Cette loi prévoit des dispositions restrictives dont pâtiront en particulier les Marocains, plus nombreux à vivre dans une situation irrégulière. Ce "vertige législatif" dénote l'embarras du gouvernement espagnol face à la question migratoire.

Les immigrés « sans papiers » se voient ainsi refuser certains droits fondamentaux tels le droit de manifestation, d'association, de réunion, d'affiliation à des syndicats et le droit de grève. La loi introduit également ce qu'on appelle « la procédure préférentielle » qui prévoit l'expulsion en 48 heures dans certains cas.

¹² Lorenzo Villar, Manuel: Lettre d'information : Réseau sur les mobilités euro-marocaines N° 1.Centre Jacques Berque. Rabat, décembre 2000.

Cette loi affecte particulièrement les migrants marocains, puisque le Maroc se trouve parmi les rares pays qui ont signé avec l'Espagne un accord de réadmission. Ainsi, compte tenu de la proximité géographique, les migrants marocains sont plus exposés à cette sanction que les autres migrants. Cette situation est aggravée par l'attitude des autorités espagnoles qui ont manifesté un penchant pour tourner le dos à leur voisin du Sud et recruter notamment dans les Pays de l'Europe Centrale et Orientale. Les ressortissants de la plupart de ces pays jouissent d'un avantage certain¹³ puisqu'ils ne sont pas astreints à la contrainte du visa.

Cette loi a subi dernièrement de nouvelles modifications. Le principal aspect novateur du nouveau texte concerne l'instauration d'un nouveau régime de visa. Seront délivrés ainsi, des visas provisoires, d'une durée de trois mois, aux candidats afin de leur permettre de chercher un emploi. Le nouveau texte prévoit également une aggravation des peines sanctionnant les infractions relatives à l'emploi des migrants clandestins. Il comporte également des restrictions au niveau du regroupement familial (autorisé seulement pour les enfants de moins de 16 ans) et de l'octroi des certificats d'hébergement.¹⁴

L'adoption d'une nouvelle loi sur les migrations (la quatrième) fin 2009 conforte ce « vertige législatif ». Cette loi contient certes des restrictions importantes qui affectent les immigrés, tel le prolongement de la période de rétention à 60 jours, mais elle apporte des nouveautés comme la protection pour les femmes migrantes victimes de violence, la possibilité pour les ONG et autres entités privées, d'assumer la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, la reconnaissance des droits de réunion, de manifestation, d'association, le droit à l'éducation jusqu'à 18 ans et l'assistance juridique gratuite. La nouvelle Loi renforcera également les compétences des régions autonomes. Ces dernières pourront délivrer des permis initiaux du travail ou de résidence sur leur territoire.

Mais comme le fait remarquer Jaime Ignacio Gonzalez, Délégué du gouvernement pour l'Extranéité et l'immigration, même si l'objectif des autorités est de limiter l'effet d'appel, il reconnaît que "le phénomène de la migration a d'autres aspects plus complexes qui résident dans les déséquilibres économiques dans le monde et tant que ces déséquilibres ne sont pas corrigés, la pression migratoire se maintiendrait"¹⁵.

Enfin, Il convient de rappeler qu'au niveau bilatéral, il existe entre le Maroc et l'Espagne, différents accords relatifs à l'immigration :

- Une convention de sécurité sociale signée le 8 novembre 1979,
- Un accord de réadmission signé avec le gouvernement marocain le 13 février 1992, accord par lequel ce dernier s'engage à réadmettre tous les étrangers entrés illégalement en Espagne par ses frontières.
- Accord sur les autorisations de résidence et du travail pour les ressortissants marocains résidant en Espagne et les ressortissants Espagnols résidant au Maroc signé en février 1996
- Accord administratif relatif aux travailleurs saisonniers marocains en Espagne signé le 30 septembre 1999
- Accord en matière d'emploi signé le 25 juillet 2001.

¹³ Voir Valentine M.C : « L'Union Européenne face aux déplacements de populations : logiques d'Etat face aux droits des personnes » in REMI, vol 12, N°2, 1996.

¹⁴ Libération (Maroc) du 18 septembre 2003.

¹⁵ EL PAIS du 16 août 2003.

Le 23/12/2003, le Maroc et l'Espagne ont conclu un mémorandum d'entente pour le rapatriement assisté des mineurs non accompagnés. Cet accord prévoit "le respect des droits de l'enfant et la prise de mesures permettant l'épanouissement du mineur dans un environnement familial et social sain". Le texte envisage, dans le cadre de la responsabilité partagée entre les deux pays, des mesures d'accompagnement économiques et socio-éducatives, en termes de scolarisation et de formation socio- professionnelle, sur la base du principe du co-financement. A cet égard, la construction de deux centres d'accueil a été décidée dans les deux villes de Tanger et Marrakech.

Cette rétrospective historique au niveau humain et institutionnel montre le rôle central que commence à jouer l'émigration dans les relations entre l'Espagne et le Maroc.

V- Les Marocains dans le marché de l'emploi

Le nombre de travailleurs marocains affiliés à la Sécurité Sociale s'élève au 31-12 2008 à 238.048 personnes. C'est l'affiliation la plus élevée. Les Marocains sont suivis par les Roumains (227.690), les Equatoriens (218.718,) et les Colombiens (132.643). Ce volume d'emploi se répartit entre 6% d'indépendants et 94% de salariés. Les femmes représentent le quart des indépendants marocains.

En ce qui concerne l'emploi salarié, il faut rappeler que selon la législation espagnole, l'octroi du permis de travail aux étrangers est normalement conditionné par la situation de l'emploi des Espagnols. Les permis de travail ne sont délivrés que pour les emplois dans des activités où existe un besoin en force de travail ou qui sont refusés par la main d'œuvre espagnole¹⁶.

La prise en compte de ces contraintes explique la forte concentration des immigrés marocains dans certains secteurs d'activité¹⁷. Les secteurs d'activité qui recrutent le plus les Marocains (2007) sont :

- L'agriculture avec 37,6%, taux ayant enregistré une augmentation soutenue puisqu'il était de 24% en 1992.
- La construction : 28,5%, a enregistré la même tendance, mais avec des fluctuations : 24,8% en 1992, 14% en 1998. Les taux enregistrés par ces deux secteurs sont supérieurs à ceux enregistrés par la population étrangère, soit respectivement 17,2% et 22,6% du total des travailleurs immigrés.
- Les travailleurs marocains sont moins représentés dans le secteur des services qui emploie 29,1% du collectif et 54,3% des travailleurs immigrés en Espagne. Ce secteur a marqué une tendance inverse, le secteur employait 41,9% des immigrés en 1992 et 35,1% en 1999.
- L'industrie emploie 4,7%. Même tendance à la baisse : 8,9% en 1992 et 8,0% en 1999.

Les emplois occupés par les Marocains sont en général des emplois sans qualification ou très peu qualifiés, des emplois saisonniers (agriculture, tourisme) ou à forte dépendance de la conjoncture économique (construction) qui n'offrent pas de garanties juridiques et de travail (services domestiques). Ces emplois sont parmi les plus défavorisés du marché du travail espagnol et sont caractérisés par un fort indice de temporalité.

¹⁶ Colectivo IOE, 1998 : « la politique migratoire en Espagne après les élections de 1996 ». Migration et Société vol 10, n°57. mai-juin.1998.

¹⁷ Selon certaines estimations, les services domestiques représentent 21-23% de l'emploi total des migrants pour moins de 3% de l'emploi des nationaux, la restauration représente 14 à 18% de l'emploi des migrants pour 6% de l'emploi des nationaux .Cf A Izquierdo Escribano: Inmigracion; mercado de trabajo y proteccion social en España. CES . Coleccion Estudios. 2003, p 192.

Tableau N°3 : Travailleurs marocains selon le type de contrat du travail (2007)

Effectifs	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée limitée (Temporaire)	Total des contrats
Marocains	53.000	111.804	164.804
Etrangers	552.521	761.646	1.314.167
Marocains(%)	32,2	67,8	100
Etrangers(%)	42,0	58,0	100
Marocains sur total étrangers(%)	9,6	14,7	12,5

Source : MTAS

Concernant la répartition régionale de l'emploi des Marocains en Espagne, il se dégage une concentration sur quatre principales régions d'accueil: la Catalogne vient en tête avec près du tiers (29,7%) suivie par la région d'Andalousie avec 14% et celles de Murcie et de Madrid avec près de 12% chacune du total des travailleurs marocains en 2005.

VI- La problématique de l'intégration : Des frontières externes aux frontières internes.

Parler de l'insertion des migrants suppose l'existence d'une politique d'intégration qui prend en considération le statut juridique du travailleur marocain et les aspects humains nés d'une altérité souvent rejetée, de droits fondamentaux à garantir et de besoins sociaux à satisfaire.

L'ancienneté de cette communauté en Espagne ne signifie pas pour autant sa bonne intégration. Sur le plan politique, la constitution espagnole du 11 septembre 1978 exclut les étrangers du droit de vote et d'éligibilité (art 13), sauf pour les élections municipales dans le cas où il existe des accords de réciprocité avec le pays d'origine. Cette disposition a été amendée en 1992, pour étendre le droit de vote aux élections municipales aux seuls ressortissants des pays de l'Union Européenne.

En ce qui concerne les conditions de vie de la communauté marocaine, on s'accorde à affirmer qu'elles sont précaires et qu'elle constitue l'un des segments « les plus pauvres et les plus marginalisés de la population étrangère en Espagne »¹⁸. Son intégration butte contre de nombreux obstacles.

En général, les Marocains se sentent exclus dans la société espagnole. En effet, même si les communautaires et les autres Européens constituent une part relativement importante du stock migratoire, ceux qui focalisent l'attention des pouvoirs publics, de l'opinion publique et des médias ce sont essentiellement les immigrés venant du Sud et en particulier les Marocains, « los moros » qui incarnent dans l'imaginaire collectif le stéréotype de l'immigré.

Il ressort des différentes enquêtes conduites périodiquement notamment par le Centre de Recherche Sociologique¹⁹ que l'opinion publique établit un ordre hiérarchique des étrangers : les Marocains

¹⁸ Giménez Romero, Carlos: « Marroquiés en España : un perfil sociocultural ». Atlas de la Inmigración Magrebi en España. Op.cit.

¹⁹ Le baromètre du CIS de 2003 indique que 58% des Espagnols associent immigration et insécurité et que 68% pensent qu'on les traite avec mépris, 10% avec agressivité, 1,7% avec méfiance, 45,5% avec indifférence. Voir EL PAIS du 10 août 2003.

avec les Africains sont classés en bas de l'échelle. « L'image prédominante de l'immigré est toujours, en premier lieu celle du Marocain (...), les Marocains demeurent le groupe qui est le plus visé par les préjugés et les stéréotypes ethnoculturelles »²⁰ et qui le plus souffre de racisme et de discriminations. Les événements d'El Ejido qui ont fait couler beaucoup d'encre²¹ révèlent l'intensité de la xénophobie chez certaines catégories de la population et les difficultés de la société espagnole à s'adapter à la nouvelle donne d'espace d'accueil.

Cette attitude de rejet est doublée par le fantasme de l'invasion. Un sondage publié par "EL PAIS", indique que 80% des Espagnols craignent une invasion des immigrés au cours des prochaines années. Ce qui est préoccupant dans cette attitude, c'est que ce rejet de l'« Autre » est exprimé même par des étudiants - catégorie sociale censée être plus ouverte et plus tolérante. Une enquête réalisée par le sociologue Tomas Calvo Buezas faisait ressortir que pour 56% d'étudiants madrilènes, l'Espagne devrait "fermer ses portes aux étrangers" et pour 47% des étudiants interrogés, les immigrés sont synonymes d'insécurité et de drogue²².

L'école tend à conforter ces attitudes, le contenu de l'enseignement semble consacrer parfois cette image négative de l'"Autre". En effet, le système éducatif, constitue un champ fertile pour la production des stéréotypes, comme l'a confirmée une étude dirigée par Gema Martin Munoz. Cette étude a pu relever tout ce qui constitue une déformation idéologique de l'image de l'"Autre": les lacunes, les préjugés, les stéréotypes, le vocabulaire malintentionné et les faux jugements de valeur²³. Les discours politiques et médiatique contribuent largement à cette culture de l'image négative de l'immigration chez l'opinion publique espagnole.

Pour mieux s'intégrer dans la société d'accueil, un nombre de plus en plus important de Marocains et de Marocaines demande la nationalité espagnole. Les Marocains avec les Argentins figurent parmi les étrangers les plus nombreux à acquérir la nationalité espagnole : 23 990 entre 1990 et 2004²⁴. Durant les neuf dernières années, ce sont 51.750 Marocains qui ont obtenu la nationalité espagnole²⁵.

Tableau 4: Les naturalisations des Marocains en Espagne entre 1990 et 2004

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2003	2004
Marocain	1.6	427	597	987	897	785	687	1.05	1.54	2.05	192	282	683	803

²⁰ Giménez Romero, Carlos: « Marroquíes en España : un perfil sociocultural » . Atlas de la inmigracion magrebi en España. Op.cit.

²¹ Forum Civique Européen: El Ejido, terre de non droit. FCE-CEDRI, Bâle/Limans. 2000.

²² Cf./ les résultats de l'enquête menée en milieu universitaire in.Tomas Calvo Buezas: Inmigracion y universidad. Prejuicios racistas y valores solidarios. Editorial Complutense2001.

Ce rejet de l'Autre est entretenu par un discours politique discriminatoire telle la déclaration faite en novembre 2000 par M. Enrique Miranda, alors secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Intérieur Chargé de l'Immigration et l'Extranéité manifestant la préférence de son gouvernement pour les ressortissants des pays chrétiens, déclaration qui a soulevé une indignation de la part des ONGs en Espagne. Voir la dépêche de SERVIMEDIA du 7-11-2000; "ATIME califica de "peligrosa" la cautela del gobierno sobre la inmigracion musulmana"(WWW.servimedia.es).

²³ Gema Martin Munoz: (sous la direction): El Islam y el mundo arabe:guia didactica para profesores y formadores. Agencia Espanola de Cooperacion Internnacional. Madrid. 1996.Voir le commentaire de Mohamed Khachani sur cet ouvrage In LIBERATION n° 2294 du 23 juillet 1998.

²⁴ En 2004, ils représentent 80,4% des naturalisés originaires du continent africain et 20,9% de l'ensemble des personnes naturalisées en Espagne.

²⁵ LE SOIR du 25/2/2010

s	75							6	2	3	1	2	1	6
Total.	1.8	577	779	1.3	1.2	1.0	1.0	1.47	2.15	2.86	257	382	852	999
Afrique	51			15	27	60	32	1	0	0	7	6	2	1
Total	7.0	3.7	5.2	8.4	7.8	6.7	8.4	10.3	13.1	16.3	119	167	265	383
Général	33	52	80	16	01	56	35	11	77	84	98	43	56	35

Source : Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales. Subdirección General de Migraciones: Anuarios de Migraciones 2002, 2004.

Mais si d'un point de vue juridique, les Marocains naturalisés sont considérés comme des citoyens espagnols, d'un point de vue sociologique, ils sont toujours assimilés au groupe ethnique d'origine. En effet, bien qu'ils témoignent d'un processus d'intégration, le changement de statut juridique, en général, n'altère pas (ou altère peu) leur modèle culturel et les relations sociales qu'ils entretiennent avec le groupe d'origine.

Cependant, il convient de signaler que cette intégration est différenciée puisque ceux qui sont originaires de l'ex zone du Protectorat espagnole, plus imprégnés de la culture ibérique, manifestent des signes d'insertion relativement plus faciles que les autres Marocains provenant d'autres régions du pays. Mais globalement le stéréotype du "Moro" reste collé au profil du migrant marocain.

En ce qui concerne les perspectives de la migration entre les deux pays, deux facteurs sont à prendre en considération:

- Le facteur démographique: un des handicaps de l'Espagne réside dans sa démographie; elle a avec l'Italie l'indice synthétique de fécondité le plus faible de l'Union Européenne (1,24 en 2000, 1,35 en 2005 et 1,43 en 2010), largement en deçà de 2,1 nécessaire à la reproduction de la population. L'Espagne, comme le montrent les données du tableau suivant, est un pays qui vieillit puisque la proportion des jeunes diminue sous l'effet de la baisse continue de la fécondité au profit des personnes âgées dont la proportion ne cesse d'augmenter.

Tableau 5: Evolution (%) de la population par groupe d'âges en Espagne :1990-2010

Age	1900	1950	1970	1990	2010
Moins de 14 ans	33,52	26,2	27,9	19,8	14,9
Plus de 65	5,20	7,2	9,8	13,6	17,1

Source/ Instituto Nacional de Estadísticas
 Perspective du Monde : Université de Sherbrooke. Janvier 2011

Joaquin Arango ex- président du Centro de investigaciones sociológicas (CIS) affirme que l'équilibre idéal est celui qui détermine un taux de fécondité qui tourne autour du niveau de remplacement, ce qui signifie une moyenne supérieure à deux enfants par femme. "Atteindre ce niveau frôle l'utopie même dans plusieurs décennies. L'équilibre ne peut être atteint que par l'arrivée de migrants qui augmentent directement la population, apporteront plus de naissances et auront moins de décès grâce à une structure par âge, très favorable à la fécondité". En 2004, les mères marocaines résidant en Espagne ont mis au monde 13.016 bébés²⁶, ce qui représente plus de 20,78% des bébés nés de

²⁶ Le journal: l'Economiste du 29 décembre 2005.

mères étrangères, selon des chiffres publiés par l'Institut espagnol des statistiques (INE). Elles sont suivies par les Equatoriennes avec 11.000 nouveaux nés (17,72%) et des Roumaines (5.042 bébés, 8%). Les mères étrangères ont donné naissance à 62.633 bébés sur un total de naissances enregistré en 2004 de 454.591. A cet égard, Arango demeure convaincu que la migration est pour l'Espagne, "plus une solution qu'un problème"²⁷.

VII- L'impact socio-économique de la migration marocaine en Espagne

Cet impact est à apprécier à quatre niveaux : le marché de l'emploi, la famille, les implications culturelles et économiques

1- L'impact sur le marché de l'emploi

La migration demeure un facteur de régulation du marché de l'emploi. En effet, L'évolution démographique agit directement sur le volume de la population active et engendre une offre de travail additionnelle importante que le marché national n'est pas en mesure de satisfaire.

Certes, le Maroc enregistre une avancée importante dans la transition démographique qui se manifeste à travers le recul de la fécondité (2,3 enfants par femme en 2009 au lieu de 7 en 1960). Mais le pays se trouve actuellement dans la phase de l'aubaine démographique ou dividende démographique qui devrait durer jusqu'en 2017 environ.

Afin de pallier les déficiences du marché de l'emploi, il est nécessaire d'entretenir une croissance forte et durable, en mesure de fournir sensiblement 400.000 postes de travail par an (au lieu de 200.000 à 250.000 environ créés actuellement).

Mais force est de constater que la crise a eu un effet déprimant sur le marché de l'emploi en Espagne. Le chômage affecte particulièrement les immigrés.

Les Marocains ont enregistré le plus fort taux de chômage 47% au début de 2010(au lieu de 16% il y a trois ans)²⁸, ce qui a incité bon nombre d'entre eux à quitter le pays et retourner au Maroc ou aller dans d'autres pays de l'Union Européenne dans l'attente que s'atténuent les effets de la crise économique en Espagne. Selon l'Association des Travailleurs Immigrés Marocains en Espagne (ATIME), depuis le début de 2009, entre 130.000 et 150.000 immigrés marocains ont quitté l'Espagne. ATIME impute cette situation à deux causes principales, le taux élevé de chômage et la proximité géographique. Il s'agit d'un "retour temporaire" car les Marocains sont toujours inscrits dans les registres des municipalités espagnoles.

2- Les implications économiques : les transferts

Enjeu essentiel de la problématique migratoire à la fois aux niveaux micro-économique et macro-économique, les transferts des fonds constituent une source appréciable de devises pour les finances marocaines. L'évaluation de ces transferts demeure toutefois difficile en raison de l'importance des circuits informels.

Tableau 6 : Transferts des immigrés marocains en Espagne en millions de dirhams (1Euro= environ 11dirhams)

Année	Transferts en millions de Dirhams
1984	30,5
1985	36,7
1986	53,4
1987	100,6
1988	163,1

²⁷ EL PAIS du 10 août 2003.

²⁸ LIBERATION du 26 octobre 2010

1989	137,1
1990	123,4
1991	288,8
1992	196
1993	224,7
1994	251,8
1995	235
1996	471
1997	617,3
1998	527,9
1999	580,2
2000	844,3
2001	1896
2002	1957
2003	3205
2004	4312,2
2005	5142,1
2006	8 504,9
2007	8 504,9
2008	7.764,7
2009	5.805,4

Source/ Office des changes

Ces transferts en provenance d'Espagne ont enregistré une croissance rapide au début des années 2000, ils ont été multipliés par près de 26 fois entre 1998 et 2004. Ils ont représenté 15,5% de l'ensemble des transferts effectués par les migrants marocains en 2007 (contre 5,14% en 2001). L'Espagne vient ainsi en deuxième position après la France (23 353,3 millions de Dhs soit 42,5%).(16.610 par migrant en 2007) . Ces transferts ont été affectés par la crise ; la part des transferts en provenance de l'Espagne par rapport au montant total des transferts vers le Maroc, a baissé de 15,7% en 2007 à 14,6% en 2008 puis à 11, 5% en 2009.

3- L'impact sur la famille

Sur le plan social, les conséquences sur la famille sont contradictoires :

i) Les transferts des migrants, les placements qu'ils effectuent dans leur pays d'origine, l'apport financier et en nature sous forme de voitures, de cadeaux etc. ont favorisé, certes, l'amélioration des conditions de vie des familles, ainsi que la création de certaines activités et par conséquent des postes d'emplois, ce qui peut favoriser une fixation de la population. Cependant, cet apport peut être considéré aussi par l'entourage du migrant comme la confirmation d'une réussite sociale venue d'ailleurs et par conséquent comme un facteur d'incitation à la migration et à la recherche d'une vie meilleure.

ii) Le départ du chef de famille à l'étranger propulse la femme, la mère ou la grande sœur au premier plan pour assumer la lourde responsabilité de gérer le foyer et de s'occuper de l'éducation des enfants, ce qui remet en cause le modèle social dominant.

De même, le vide laissé au niveau psychologique affecte la femme et les enfants restés au pays d'origine; l'enrichissement matériel (argent, électroménager, habillement etc.) s'accompagne d'un déficit affectif, ce qui a des implications très négatives sur l'équilibre familial et en particulier sur

l'éducation des enfants. Quand c'est la femme qui émigre et qui est souvent employé comme domestique et/ou comme nurse, et c'est le cas d'un grand nombre de femmes marocaines en Espagne, cette exportation de la tendresse se fait aussi au dépend des enfants restés au pays.

Conclusion

Au Maroc, l'émigration se trouve au cœur d'un certain nombre de défis auxquels le pays se trouve confronté. Signe d'une forte propension à émigrer chez la jeunesse, la communauté marocaine établie à l'extérieur est forte de plus de près de trois millions et demi de personnes, ce qui veut dire qu'un marocain sur dix vit actuellement à l'étranger.

Pour l'Espagne, l'émigration n'est plus seulement une réalité, mais une nécessité. Pour des raisons géostratégiques, l'Espagne devrait doper la coopération avec le Maroc et face à ses besoins en force de travail, ne pas lui tourner le dos. Le Maroc et l'Espagne sont incontestablement des partenaires stratégiques en Méditerranée. Ce partenariat en matière migratoire ne doit pas être (patrouille mixte,...) sur une coopération sécuritaire, mais sur la mise en place de formules novatrices d'émigration légale entre les deux pays. La migration demeure un facteur de régulation du marché de l'emploi et un facteur de développement au Maroc, les transferts représentent 10% du PIB et constitue la principale source de devises du pays.